



## Demande de dérogation mineure

### Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 2 février 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé comme conforme la marge de recul avant de la résidence projetée à 3 mètres au lieu de 6 mètres, et ce, tel que prescrit selon la grille des spécifications de la zone 3-Ha au sens du *règlement de zonage n° 2022-720*.

**Identification du site concerné :** Lot 6 703 143, zone 3-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 2 février 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 13 janvier 2026 et à l'église le 13 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA